



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9371<sup>e</sup>** séance

Mardi 11 juillet 2023, à 10 heures

New York

*Provisoire*

<i>Présidente :</i>	Dame Barbara Woodward	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M <sup>me</sup> Nusseibeh
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Gabon	M <sup>me</sup> Ngyema Ndong
	Ghana	M. Anyanah
	Japon	M <sup>me</sup> Shino
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Afonso
	Suisse	M <sup>me</sup> Baeriswyl

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2023/506 et S/2023/507, qui contiennent chacun le texte d'un projet de résolution distinct.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. França Danese** (Brésil) (*parle en anglais*) : En leur qualité de corédacteurs, le Brésil et la Suisse ont collaboré de manière active et constructive avec tous les membres du Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les partenaires de la région et d'autres parties prenantes, tant gouvernementales que non gouvernementales, tout au long des négociations intenses qui se sont déroulées ces dernières semaines. Nous n'avons ménagé aucun effort pour tenter de parvenir à un texte aussi consensuel que possible. Tout au long de ce processus, nous n'avons été guidés que par les besoins humanitaires urgents du peuple syrien. Le fruit de nos efforts est le projet de résolution amendé (S/2023/506) que nous soumettons aujourd'hui à l'examen des membres du Conseil.

Nous avons prêté une oreille attentive aux acteurs humanitaires sur le terrain. Ils plaident résolument en faveur d'une autorisation d'un an, laquelle est nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des projets qui vont au-delà de l'acheminement de fournitures vitales et qui offrent des solutions dignes. Même si nous appuyons leur appel à une prolongation de 12 mois, le texte présenté aux membres prévoit un renouvellement de neuf mois. Il s'agit d'une nouvelle tentative, de notre part, de parvenir à un compromis. Le projet de résolution renouvellerait l'autorisation concernant le point de passage de Bab el-Haoua, mais nous avons également veillé à ce que le texte reflète l'engagement d'acheminer une aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin en Syrie en recourant à toutes les modalités possibles. Il comprend un paragraphe sur les modalités d'acheminement de l'aide à travers les

lignes de front, préconise un élargissement des activités humanitaires et une augmentation du financement pour le renforcement des activités de relèvement rapide, et mentionne aussi la lutte antimines humanitaire. Il répond également à la demande exprimée pour que soient créées des conditions propices à des retours librement consentis, en toute sécurité, dans la dignité et en pleine connaissance de cause.

Nous estimons que ce projet de résolution est un compromis équilibré. Il représente un savant dosage entre les différentes positions des membres du Conseil. Nous remercions tous les membres du Conseil de leur collaboration à cette fin. L'adoption d'un projet de résolution consensuel sur cette question cruciale montrerait l'unité et l'engagement du Conseil de sécurité à l'égard des questions humanitaires en général et des besoins du peuple syrien dans ce cas précis. Nous recommandons le projet de résolution au Conseil et demandons à tous les membres de l'appuyer.

**M<sup>me</sup> Shino** (Japon) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration avant le vote au nom des 10 membres élus du Conseil.

Nous saluons les efforts considérables déployés par les corédacteurs, le Brésil et la Suisse, pour élaborer un texte équilibré qui reflète les points de vue et les préoccupations légitimes des délégations et, surtout, qui réponde aux besoins humanitaires urgents du peuple syrien. Le projet de résolution (S/2023/506) dont nous sommes saisis garantira l'acheminement ininterrompu de l'aide à 4 millions de personnes qui ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence dans le nord-ouest de la Syrie. Le mécanisme d'aide transfrontière reste une bouée de sauvetage indispensable, en particulier à la suite des séismes dévastateurs survenus en février.

Le projet de résolution autorise une prorogation du mécanisme pour une durée de neuf mois, permettant ainsi aux organisations humanitaires de venir en aide aux personnes dans le besoin de manière efficace et plus prévisible, sous le contrôle strict de l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons les efforts consentis par toutes les délégations, notamment les trois membres africains du Conseil et les Émirats arabes unis, qui ont présenté des propositions constructives.

Le texte tient également compte de plusieurs questions soulevées par les membres du Conseil et le pays concerné, telles que le financement de l'aide humanitaire, la lutte antimines humanitaire, l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front dans toutes les régions de la

Syrie et la création de conditions propices à des retours librement consentis, en toute sécurité, dans la dignité et en pleine connaissance de cause.

Bien que les 10 membres élus du Conseil de sécurité auraient préféré une autorisation de mandat pour une durée plus longue, nous sommes conscients de l'utilité de préserver une position unie du Conseil et nous demandons instamment à tous les membres du Conseil de voter pour ce projet de résolution. Outre le fait qu'il représente le fruit de nos efforts diplomatiques collectifs pour produire un texte de compromis, il démontre aussi notre détermination à répondre aux besoins criants du peuple syrien.

**M. Afonso** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Dès le départ, le Gabon, le Ghana et le Mozambique, les trois membres africains du Conseil de sécurité, ont participé de bonne foi aux négociations dans le but ultime d'adopter un texte équilibré qui serait acceptable pour tous les membres du Conseil de sécurité. À cet égard, les trois membres africains du Conseil regrettent que le Conseil soit saisi aujourd'hui de deux projets de résolution concurrents (S/2023/506 et S/2023/507) sur la situation humanitaire en Syrie. Nous avons toujours eu pour objectif d'adopter par consensus un projet de résolution qui contribuerait à répondre aux besoins humanitaires pressants du peuple syrien. Entre un mandat d'un an et un mandat de six mois, nous estimons qu'un mandat de neuf mois est la meilleure option disponible à même de réunir le consensus au Conseil. Les trois membres africains du Conseil voteront donc pour le projet de résolution (S/2023/506) soutenu par les 10 membres élus du Conseil, guidés uniquement par la volonté de défendre l'intérêt supérieur du peuple syrien.

Nous remercions les corédacteurs, le Brésil et la Suisse, des efforts qu'ils ont déployés pour encourager tous les membres du Conseil à s'entendre. Les trois membres africains du Conseil s'engagent à continuer de jouer un rôle constructif pour aider le Conseil à dégager une position consensuelle sur la question.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les corédacteurs. Dans quelques instants, nous nous prononcerons sur le projet de résolution de compromis présenté par les corédacteurs (S/2023/506). La façon dont chacun de nous votera en dira long. Appuyer le projet de résolution permettra de fournir une aide humanitaire au peuple syrien et de veiller à ce qu'elle ne soit pas interrompue en plein hiver. Mais si un État Membre s'oppose au projet de résolution, il décidera de fermer une voie d'approvisionnement humanitaire vitale. Aujourd'hui, il est intolérable de penser que l'aide transfrontière acheminée par le point de passage de Bab

el-Haoua est interrompue tandis que les acteurs humanitaires attendent que le Conseil de sécurité agisse. Il n'y a pas de temps à perdre. Le peuple syrien compte sur nous – des gens comme Mohammed al-Fandi, qui vit dans un camp près de la frontière entre la Syrie et la Türkiye. Interrogé sur les enjeux du vote sur ce projet de résolution, Mohammed a déclaré,

« La fermeture du point de passage à l'aide humanitaire signifie que la plupart des résidents du camp mourront de faim. »

Il a bien dit « mourront de faim ». Ce vote est donc littéralement une question de vie ou de mort. Dans une lettre adressée au Conseil, 32 organisations non gouvernementales ont écrit,

« Si le Conseil ne renouvelle pas ce mécanisme, il fera comprendre aux Syriens qu'il est prêt à accepter des souffrances et des pertes en vies humaines supplémentaires qui pourraient être évitées. »

Les questions dont est saisi le Conseil sont souvent polémiques, ce qui est normal, mais ce vote ne devrait pas l'être. Nous savons que le mécanisme transfrontière permet d'acheminer chaque mois de la nourriture, de l'eau, des médicaments et d'autres produits de première nécessité à 2,7 millions de personnes en Syrie. Nous savons que le mécanisme transfrontière traverse un des points de passage les plus étroitement surveillés et inspectés au monde. Je l'ai constaté par moi-même lors de mes deux visites à Bab el-Haoua. Et nous savons que la situation humanitaire en Syrie n'a jamais été aussi grave. Douze années de guerre et les séismes dévastateurs de cette année ont poussé le peuple syrien au bord du gouffre. Le moment est venu d'augmenter notre soutien aux Syriens vulnérables. C'est pourquoi, à la suite des tremblements de terre, nous avons accru notre aide à la région. Les États-Unis sont le premier donateur humanitaire au peuple syrien, et nous avons besoin que d'autres pays se joignent à nous, surtout en ce moment, alors que l'appel humanitaire de l'ONU en faveur de la Syrie reste largement sous-financé.

Mais soyons clairs. Aucune aide ne répondra aux besoins du peuple syrien si elle ne peut lui parvenir. Les États-Unis honorent l'engagement qu'ils ont pris de soutenir l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front et les activités de relèvement rapide, mais rien ne peut remplacer la portée et l'ampleur de l'aide transfrontière. Et après les séismes de février, qui ont entraîné la fermeture temporaire du point de passage de Bab el-Haoua au moment même où les besoins montaient en flèche, nous

avons pu voir qu'un seul point de passage de la frontière était largement insuffisant. C'est pourquoi les États-Unis, ainsi que des organisations humanitaires et d'autres États Membres, ont demandé que ce projet de résolution étende le mécanisme d'aide transfrontière aux trois points de passage actuellement utilisés, à savoir Bab el-Haoua, Bab el-Salam et Raaï. Al-Assad a, semble-t-il, fait savoir à l'ONU et à certains membres du Conseil qu'il était disposé à maintenir ces points de passage supplémentaires ouverts au-delà du 13 août, mais il n'a pas encore pris cet engagement publiquement ni demandé une prorogation du mécanisme. Si le régime ne donne pas suite, nous inscrirons cette question tout en haut de l'ordre du jour du Conseil de sécurité durant notre présidence au mois d'août. Les membres du Conseil ont ma parole.

Ce texte est un compromis et, à bien des égards, il est vraiment le strict minimum. Ce projet de résolution n'est pas à la hauteur de ce que les fonctionnaires des Nations Unies et les responsables de l'action humanitaire nous ont demandé de faire. Il ne va pas assez loin pour répondre aux besoins sur le terrain. Le Secrétaire général et les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain ont exhorté le Conseil à proroger le mécanisme transfrontière pour une période de 12 mois. Les États-Unis et la grande majorité des membres du Conseil de sécurité se sont prononcés en faveur d'une prorogation de 12 mois. Nous appuyerons le projet de résolution de compromis présenté aujourd'hui, mais nous savons qu'il ne répond pas entièrement aux besoins du moment. À l'avenir, nous continuerons à travailler avec nos partenaires pour répondre aux besoins immenses du peuple syrien. En définitive, il n'existe aucune justification légitime ou humanitaire pour voter contre ce projet de résolution. Absolument aucune. Nous devons préserver cette bouée de sauvetage essentielle et veiller à ce que l'aide continue de parvenir au peuple syrien pendant le froid des mois d'hiver. Mettons donc les jeux géopolitiques de côté. Faisons ce qu'il faut. Faisons preuve d'humanité et continuons de fournir une aide vitale au peuple syrien. Les États-Unis voteront pour ce projet de résolution, et nous encourageons tous les membres du Conseil de sécurité à faire de même.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le Conseil est prêt à voter sur les projets de résolution dont il est saisi.

Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document publié sous la cote S/2023/506, déposé par le Brésil et la Suisse.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Fédération de Russie

*S'abstiennent :*

Chine

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, une voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) (*parle en anglais*) : Le Brésil et la Suisse sont très déçus que le Conseil de sécurité n'ait pas adopté le projet de résolution sur l'acheminement transfrontalier de l'aide humanitaire en Syrie, sur lequel nous venons de voter (S/2023/506).

Au cours des dernières semaines, nous avons dialogué avec tous les membres du Conseil, ainsi qu'avec les partenaires de la région, et nous avons tout mis en œuvre, absolument tout, pour répondre aux préoccupations et trouver un terrain d'entente. Nous avons collaboré de manière constructive et de bonne foi, en gardant toujours à l'esprit un seul objectif clair : veiller à ce que les millions de personnes dans le besoin reçoivent l'aide humanitaire dont elles dépendent pour survivre dans les circonstances les plus difficiles qui soient.

Le texte aurait permis qu'une aide humanitaire vitale continue d'être acheminée, par toutes les modalités et par tous les acteurs humanitaires sans exception, aux personnes dans le besoin dans le nord-ouest de la Syrie, en franchissant aussi bien les frontières que les lignes de front. Le Secrétaire général, ainsi que les partenaires humanitaires travaillant sur le terrain, ont souligné qu'un mandat de 12 mois offrirait aux acteurs humanitaires la prévisibilité nécessaire pour planifier leurs opérations.

Même si nous entendons et appuyons leur appel, nous avons trouvé un autre compromis, à savoir une prorogation de neuf mois. Ce calendrier permettrait de couvrir les rudes mois d'hiver, tout en permettant l'élargissement des activités humanitaires, dont les projets de relèvement rapide demandés par le projet de résolution. En outre, dans un contexte où les besoins humanitaires dans le

monde entier dépassent largement les fonds disponibles, cela permettrait toujours d'améliorer le rapport coût-efficacité de l'action humanitaire menée dans l'ensemble de la Syrie.

Les exposés que le Conseil de sécurité entend chaque mois ne laissent planer aucun doute sur le fait que les besoins humanitaires en Syrie sont plus importants que jamais. Les séismes qui ont frappé le pays en février sont venus aggraver une crise humanitaire déjà très complexe. Nous n'avons cessé d'insister sur le fait que toutes les modalités, y compris les opérations transfrontières et celles menées à travers les lignes de front, doivent être proposées aux acteurs humanitaires sur tout le territoire syrien. L'opération transfrontière reste une bouée de sauvetage pour les millions de Syriens qui dépendent de l'aide humanitaire.

Nous nous félicitons de la participation de toutes les parties au processus de négociation. Nous sommes reconnaissants du soutien que notre approche et notre texte ont reçu de la part de la grande majorité des membres du Conseil. Nous regrettons vivement que ce compromis ait été rejeté en raison du recours au veto.

En tant que corédacteurs, le Brésil et la Suisse sont mus par l'impératif humanitaire. C'est pourquoi ce veto ne nous empêchera pas de continuer à nous employer sans relâche à trouver une solution. Nous continuerons de collaborer avec tous les membres du Conseil pour que l'aide humanitaire continue de parvenir aux personnes qui en ont besoin.

La nuit dernière, le mandat du mécanisme transfrontière a expiré, plongeant dans l'incertitude des millions de personnes, qui se demandent si elles vont continuer de recevoir l'aide humanitaire vitale dont elles ont tant besoin. Nous, les membres du Conseil de sécurité, ne pouvons pas manquer à notre devoir envers les millions de personnes en Syrie qui dépendent de cette aide. Nous ne pouvons pas trahir la confiance des milliers de personnes qui les aident jour après jour, et nous ne pouvons pas continuer de regarder la situation sur le terrain s'aggraver. Le Conseil a la responsabilité de renouveler le mandat du mécanisme transfrontière, et nous continuerons d'œuvrer pour trouver un terrain d'entente et pour que nous soyons collectivement à la hauteur de cette responsabilité.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un moment vraiment triste. C'est un moment triste pour le peuple syrien, et c'est un moment triste pour le Conseil de sécurité, à l'exception d'un pays. Ce dont nous venons d'être témoins, ce dont le monde

vient d'être témoin, est un acte d'une extrême cruauté. La majorité des membres du Conseil se sont unis pour reconduire ce mécanisme humanitaire vital afin de sauver des vies, mais un membre permanent a bloqué ce projet de résolution de compromis (S/2023/506), et je me demande bien pourquoi.

La Russie a failli à ses responsabilités de membre permanent du Conseil de sécurité, ce qui porte atteinte à la dignité du Conseil. Il s'agit là d'un affront flagrant aux valeurs qui nous sont chères, aux efforts que nous déployons pour promouvoir la paix et la sécurité et, surtout, au peuple syrien qui a enduré tant de souffrances et de violences inutiles aux mains du régime d'Al-Assad.

Comme je l'ai dit précédemment, ce texte était le fruit d'un compromis et, à bien des égards, il était le strict minimum que nous pouvions atteindre. Les États-Unis et d'autres membres du Conseil ont tout de même appuyé le projet de résolution des corédacteurs dans un esprit de compromis. La Russie n'a même pas été capable d'en faire autant. Moscou doit maintenant rendre des comptes à la communauté internationale, et sa délégation au Conseil de sécurité doit rendre des comptes au peuple syrien. Elle devra se présenter devant l'Assemblée générale et expliquer pourquoi elle s'est désintéressée des besoins humanitaires urgents de plus de 4 millions de Syriens. La Russie devra essayer de justifier l'injustifiable.

Nous ne pouvons pas accepter ce blocage. Nous devons persévérer. Le peuple syrien compte sur nous, et nous devons tous exhorter la Russie à revenir à la table des négociations en toute bonne foi. Il n'y a pas de temps à perdre. Des vies sont en jeu.

**M<sup>me</sup> Shino** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon regrette vivement que le Conseil de sécurité n'ait pas adopté le projet de résolution qui aurait permis de proroger de neuf mois supplémentaires le mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie (S/2023/506). Nous sommes extrêmement déçus qu'un veto ait été opposé aujourd'hui, entravant l'acheminement d'une aide humanitaire vitale à plus de 4 millions de personnes dans le besoin.

La poursuite de la violence et de l'insécurité, la dégradation des conditions socioéconomiques, l'épidémie de choléra et, pour ne rien arranger, les tremblements de terre survenus le 6 février, ont gravement détérioré la situation humanitaire déjà désastreuse en Syrie. Le projet de résolution, qui a fait l'objet d'un veto, avait pour but d'encourager la poursuite de l'acheminement d'une aide vitale à la Syrie en recourant à toutes les modalités

possibles, y compris l'appui au relèvement rapide. Le Conseil doit se montrer uni, faire des compromis et, en définitive, alléger les souffrances des Syriens.

Comme chacun sait, les besoins des Syriens sont à leur plus haut niveau depuis le début du conflit. Ce vote négatif aura pour conséquence une perturbation majeure des activités humanitaires en Syrie. Le veto sera dès lors perçu comme un mépris total pour les souffrances et les vies humaines syriennes.

Pour ce qui est de l'avenir, le Japon continuera de collaborer de manière constructive avec les autres membres du Conseil en vue de trouver un arrangement réaliste qui remédie de manière globale à la gravité de la situation humanitaire en Syrie. En attendant de parvenir à une solution politique inclusive, globale et durable, conformément à la résolution 2254 (2015), nous devons placer les besoins du peuple syrien en tête de nos priorités.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions les corédacteurs, le Brésil et la Suisse, des efforts inlassables qu'ils ont déployés au cours d'un processus de négociation des plus constructifs. Nous avons été heureux de collaborer activement avec eux et d'autres membres du Conseil de sécurité, mais ces efforts ont malheureusement été vains.

Ce qui vient de se passer est un terrible revers. C'est un triste jour pour le Conseil, l'ONU et l'ensemble des acteurs humanitaires. C'est un coup de poignard dans le dos de la solidarité, qui est l'une des raisons d'être de l'ONU.

Des millions de Syriens dans le besoin et des centaines d'acteurs humanitaires prêts à les aider attendaient fébrilement que le Conseil de sécurité garantisse l'accès humanitaire pour une période de 12 mois. L'ONU a toujours plaidé en ce sens au plus haut niveau et dans cette salle, tout comme, à maintes reprises, ses fonctionnaires sur le terrain, afin de garantir la prévisibilité, la préparation et l'efficacité des opérations.

Comme mentionné précédemment, un groupe de 32 organisations non gouvernementales opérant en Syrie – soit des personnes qui vivent au quotidien avec celles et ceux qui sont dans le besoin, et non à New York – décrivent Bab el-Haoua comme la ligne de ravitaillement la plus critique pour la fourniture de nourriture, de soins médicaux et d'abris. Bien que cela ne soit pas l'idéal, un mandat de neuf mois, comme proposé, aurait permis de fournir une aide humanitaire à plus de 4 millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie, non pas pour

leur confort, mais pour leur survie ; non pas comme une option, mais comme un besoin vital.

Le Conseil, à qui incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité, est pris en otage par un nouveau recours abusif et éhonté au droit de veto. Aujourd'hui, le Conseil, qui, en temps normal, incarne les aspirations de la population à un monde meilleur, a fait le choix d'affamer des personnes dans le besoin et de priver des enfants de nourriture et des personnes âgées de soins médicaux. La position adoptée par la Russie est une erreur, car sa décision va à l'encontre de la vie. Les jours comme celui-ci, il s'avère particulièrement difficile de donner tort à ceux qui critiquent l'ONU, à ceux qui pensent que quelque chose ne va pas dans l'Organisation, au sein du Conseil de sécurité et dans son fonctionnement actuel, marqué par le recours abusif au droit de veto et les manœuvres géopolitiques répugnantes qui se jouent au détriment de la vie d'innocents. La politique ne devrait jamais venir se mêler de l'acheminement de l'aide aux personnes dans le besoin. Or, c'est – malheureusement, fâcheusement, honteusement et sans surprise – ce que vient de faire un membre permanent.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, nous sommes une fois de plus obligés d'assister à un nouvel acte du spectacle joué par les pays occidentaux sous le titre « Mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie ». Ce spectacle se caractérise par un mépris total des intérêts du peuple syrien, dont ces pays prétendent pourtant se soucier tant, et par la volonté de provoquer artificiellement la Russie pour la pousser à utiliser son droit de veto. Nous avons entendu aujourd'hui, et nous en entendrons probablement d'autres, des accusations selon lesquelles la Russie a tué le mécanisme transfrontière. C'est malhonnête et injuste. Avec les 12 ou neuf mois présentés comme un compromis dans la reconduction du mécanisme transfrontière, nos partenaires occidentaux ont voulu faire cadeau aux Syriens de tout un tas de rien du tout.

Lorsque nous avons essayé de bonne foi de trouver un compromis, nous avons vu ce que certains de nos collègues avaient écrit dans leur correspondance sur la question. Ils ont déclaré avoir déjà fait énormément de concessions à la Russie, notamment en ce qui concerne les activités menées à travers les lignes de front, le déminage, le retour des réfugiés et le relèvement rapide. Tout ce que je viens d'énumérer correspond-il à ce qu'on appelle des concessions ? Nos collègues se trahissent tout simplement en qualifiant de « concessions » à la Russie et à la Syrie des dispositions qui auraient dû figurer par défaut dans le

projet de résolution S/2023/506. Cela est révélateur de leur véritable attitude à l'égard du mécanisme transfrontière, dont le seul intérêt pour eux est de pouvoir approvisionner les terroristes retranchés à Edleb avec l'aide fournie. Ils parlent de vie ou de mort dans le contexte du mécanisme transfrontière. Tout cela est malhonnête et hypocrite. Avec de la volonté, il est possible d'aider les gens sans passer par le mécanisme transfrontière. Ils essaient de nous convaincre que la fermeture du point de passage de Bab el-Haoua causera l'effondrement de l'aide humanitaire fournie aux habitants d'Edleb, ignorant complètement le fait que le Gouvernement syrien a pris la décision souveraine d'ouvrir deux points de passage transfrontaliers opérationnels supplémentaires.

Nous tenons à remercier nos collègues émiriens, africains et brésiliens, qui ont déployé des efforts louables pour éviter, d'une manière ou d'une autre, la mascarade à laquelle nous avons assisté aujourd'hui et parvenir à un compromis. Pour y parvenir, il importait avant tout de tenir compte de la position de l'État dont les intérêts sont directement concernés par le projet de résolution en question, à savoir la Syrie. Or, nos collègues suisses, qui ont pour ainsi dire monopolisé le dossier humanitaire syrien, s'en sont montrés tout à fait incapables. Depuis le début, ils défendent les seuls intérêts des membres occidentaux du Conseil, tout en traitant par le mépris les demandes légitimes de la Syrie. Cela a abouti à un projet de résolution qui ne nous laisse pas le moindre espoir d'améliorer réellement le mécanisme, une nécessité soulignée par de nombreux membres du Conseil. Il ne s'agit pas d'un texte de compromis, comme certains de nos collègues tentent sournoisement de le présenter.

Nous ne donnerons pas notre aval à un mécanisme qui permettra aux terroristes d'Edleb d'empêcher impunément l'aide humanitaire prévue par la résolution du Conseil de sécurité d'entrer dans l'enclave à travers les lignes de front, tandis que les pays occidentaux financent des projets de relèvement rapide et des projets humanitaires essentiellement dans des zones échappant au contrôle du Gouvernement légitime, tandis que la Syrie elle-même est asphyxiée par des sanctions inhumaines. D'autant plus que, comme nous le savons tous, le mécanisme transfrontière constitue une violation évidente de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, qui était admissible au vu des circonstances il y a cinq ou sept ans, mais qui semble complètement anachronique aujourd'hui. La représentante des États-Unis serait bien avisée de s'enquérir du peuple syrien auprès du peuple syrien. Elle ferait mieux de parler aux Syriens de l'*Assad Regime Anti-Normalization Act* (Loi contre

la normalisation du régime d'Al-Assad), laquelle finira d'asphyxier totalement la Syrie. Quant à la souffrance du peuple syrien, ils devraient plutôt parler du fait que leurs sanctions ne permettent même pas aux Syriens d'acheter des médicaments et du matériel d'importance vitale.

Les problèmes que les rédacteurs suisses du dossier syrien n'ont pas réussi à résoudre aujourd'hui n'ont rien à voir avec le calendrier du projet de résolution. Ils résident dans son contenu. Pour résumer, nos collègues suisses ont malheureusement abusé de leur pouvoir et nous ont tous conduits dans une impasse, sans faire le moindre effort pour nous en sortir. Nous pouvons bien entendu sortir de cette impasse et redresser la situation, mais le seul moyen est d'appuyer notre projet de résolution (S/2023/507), qui sera mis aux voix sous peu, maintenant que nous avons voté sur le projet de résolution déposé par la Suisse, et qui prévoit des mesures concrètes pour remédier aux problèmes du mécanisme transfrontière. Je préviens tous les membres, ici et maintenant, que si notre projet de texte n'est pas appuyé, le mécanisme transfrontière pourrait cesser d'exister. Dans ces circonstances, nous n'accepterons pas de prorogation technique, quelle qu'en soit la durée, et comme nos collègues suisses l'ont indiqué avec éloquence ces derniers jours, ils ne sont pas disposés à faire des compromis, et le Conseil n'a tout simplement plus de temps à perdre. Je demande à tout membre désireux de préserver le mécanisme transfrontière de garder cela à l'esprit lorsqu'il votera sur notre projet de résolution, qui prend véritablement en compte les intérêts du peuple syrien.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Royaume-Uni.

Je tiens tout d'abord à me joindre aux autres intervenants pour remercier le Brésil et la Suisse du travail qu'ils ont accompli en tant que rédacteurs. Le Secrétaire général a été très clair. Il a demandé au Conseil d'accorder au personnel humanitaire un mandat de 12 mois pour apporter une aide à 4,1 millions de personnes qui en ont désespérément besoin. Les partenaires humanitaires qui nous présentent régulièrement des exposés en ce sens n'ont cessé d'en faire la démonstration. Et les pays de la région qui sont directement touchés par le conflit en Syrie ont également demandé un mandat de 12 mois. Les partenaires que j'ai rencontrés sur le terrain le mois dernier à la frontière syrienne ont été clairs. Un mandat de 12 mois est une planche de salut minimale, d'autant plus après les tremblements de terre survenus en février.

Les rédacteurs et une majorité des membres du Conseil ont œuvré de bonne foi pour tenter d'y parvenir, y compris par l'intermédiaire d'un compromis de dernière minute visant à trouver un terrain d'entente. Cependant, la Russie a une fois encore utilisé son veto pour restreindre l'accès humanitaire à 4 millions de Syriens dont la vie en dépend. Aucune logique ni considération morale ne justifiait d'opposer un veto à ce projet de résolution. L'accès humanitaire devrait être fonction des besoins humanitaires. Il ne devrait pas être pris en otage par la Russie.

Depuis 2014, année après année, la Russie rogne cette aide humanitaire indispensable. Aujourd'hui, elle a poursuivi son effort consistant à réduire l'accès pour les personnes qui en ont besoin. En tant que Royaume-Uni, nous continuerons pour notre part, comme nous le faisons chaque année, de faire primer la responsabilité humanitaire sur la politique. Nous appelons la Russie à faire de même. Il nous faut donner la priorité aux besoins du peuple syrien.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document publié sous la cote S/2023/507, déposé par la Fédération de Russie.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chine, Fédération de Russie

*Votent contre :*

France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*S'abstiennent :*

Albanie, Brésil, Équateur, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse, Émirats arabes unis

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 2 voix pour, 3 voix contre et 10 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité vient de voter sur deux projets de résolution concernant le renouvellement du mandat de l'aide humanitaire transfrontière à destination de la Syrie. Aucun des deux n'a été adopté. La Chine déplore que le Conseil n'ait pas su parvenir à un consensus sur cette question importante.

La position de la Chine sur la question humanitaire en Syrie est constante et claire. Nous avons toujours maintenu que l'aide humanitaire à la Syrie devait être fournie dans le respect de la souveraineté du pays et sous le contrôle du Gouvernement syrien. Les secours acheminés en passant par les lignes de front devraient devenir la modalité principale de l'aide humanitaire à la Syrie. Le mécanisme transfrontière était un arrangement commode mais provisoire, décidé dans des circonstances particulières, et il faut à présent accélérer la transition vers l'assistance acheminée à travers les lignes de front et l'abandonner progressivement jusqu'à sa fermeture.

Ces dernières années, à chaque fois que le Conseil aborde la question, les discussions sont invariablement très animées et le débat est semé d'embûches et plein de rebondissements. Depuis juillet dernier, le Conseil est tombé d'accord pour que cette affaire soit examinée tous les six mois, ce qui lui donne la marge nécessaire pour évaluer l'application de la résolution en temps voulu et ajuster rapidement le mandat au mieux. Il apparaît dans les faits que la durée de la prorogation du mandat n'est pas le principal obstacle à l'aide humanitaire à la Syrie, et qu'elle ne devrait donc pas être le principal obstacle au consensus entre les membres du Conseil. S'agissant du renouvellement d'aujourd'hui, au vu de la situation humanitaire actuelle en Syrie, la Chine est pour le maintien du mécanisme transfrontière. Cela dit, elle insiste sur le fait que le Conseil doit prendre au sérieux les problèmes et les lacunes du mécanisme de secours humanitaires en place et s'efforcer d'y remédier.

Premièrement, il convient de prendre des mesures concrètes pour empêcher les parties qui contrôlent de facto le nord-ouest de la Syrie de faire obstacle une fois de plus à l'acheminement des secours à travers les lignes de front et pour faire en sorte que la fréquence et la taille des convois soient sensiblement plus élevées, comparées à la même période l'année dernière.

Deuxièmement, il faut élargir encore la portée des activités humanitaires. Le déminage humanitaire a sa place dans le relèvement rapide, au même titre que le concours apporté aux Syriens dans des domaines clefs pour le développement durable, afin précisément de consolider les progrès du relèvement rapide.

Troisièmement, nous devons garantir un financement humanitaire adéquat pour la Syrie, autre aspect important pour évaluer la bonne application de la résolution.

Quatrièmement, nous devons admettre que les sanctions unilatérales nuisent à l'aide humanitaire et prendre des mesures concrètes pour y remédier.

De manière générale, toute mesure prise par le Conseil de sécurité devrait tendre à apaiser la situation au Moyen-Orient et à promouvoir la réconciliation politique entre la Syrie et les pays concernés, et non à créer de nouvelles tensions et difficultés.

Ces derniers temps, le Brésil et la Suisse ont beaucoup fait en tant que corédacteurs. Les Émirats arabes unis, la Chine, le Mozambique et les autres membres africains du Conseil ont également consenti des efforts louables afin de régler les problèmes qui nous occupent. Toutefois, les positions au sein du Conseil étaient très divisées, et il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur des questions majeures comme les sanctions unilatérales. Par conséquent, le Conseil n'a pas pu prendre la moindre décision utile pour apporter une solution globale et efficace à ces problèmes.

Le dialogue et la concertation sont les meilleurs moyens d'aplanir les divergences et de bâtir un consensus. Afin de sortir le Conseil de la position difficile dans laquelle il se trouve actuellement, nous appelons toutes les parties à se montrer rationnelles et pragmatiques, à faire preuve de la volonté politique nécessaire, à renoncer aux deux poids deux mesures et à la politisation des questions humanitaires, à continuer de négocier patiemment et à rechercher le plus grand dénominateur commun à même de répondre aux préoccupations des uns et des autres.

**M. de Rivière** (France) : La France regrette que le projet de résolution (S/2023/506) porté par la Suisse et le Brésil et soutenu par la quasi-totalité des membres du Conseil n'ait pas été adopté, à la suite du veto utilisé par la seule Fédération de Russie. Ce choix met en péril l'appui humanitaire international à la Syrie et la survie de millions de personnes, alors même que les besoins n'ont jamais été aussi élevés depuis 2011.

La France salue les efforts inlassables de la Suisse et du Brésil pour parvenir à un compromis. L'aide humanitaire transfrontalière demeure vitale pour des millions de Syriens. Le séisme du 6 février dernier a tragiquement démontré l'importance de cette voie d'acheminement. Il n'y a pas aujourd'hui d'alternative pour porter assistance à plus de 4 millions de personnes, alors que le régime syrien continue d'instrumentaliser l'aide à des fins politiques.

Les Nations Unies avaient été très claires : un renouvellement d'un an est nécessaire pour la planification des opérations humanitaires. La Fédération de Russie n'a cessé de s'opposer à cette durée, par cynisme

et instrumentalisation politique. Le texte qu'elle propose (S/2023/507) le démontre d'ailleurs et ne tient pas compte des besoins humanitaires en Syrie. Je rappelle par ailleurs que l'aide humanitaire à la Syrie est financée à plus de 90 % par l'Union européenne, ses États membres, les États-Unis, le Canada et le Japon. La Russie ne fournit quasiment aucune aide humanitaire à la Syrie.

La communauté humanitaire est unanime : un renouvellement pour seulement six mois est insuffisant. Les opérations humanitaires ont besoin de prévisibilité et de stabilité. Un renouvellement pour six mois serait d'autant plus problématique qu'il plongerait la Syrie dans l'incertitude au milieu de l'hiver, au moment où l'aide est la plus nécessaire. C'est pour cela que la France a voté contre le texte proposé par la Fédération de Russie, qui, accessoirement, vient d'échouer lamentablement. À présent, la France appelle l'ensemble des membres du Conseil à faire preuve d'unité et de responsabilité et à poursuivre le dialogue pour renouveler ce mécanisme indispensable, comme le demandent le Secrétaire général lui-même, les agences humanitaires et les organisations non gouvernementales. Les membres du Conseil peuvent compter sur la détermination et la mobilisation de la France pour y parvenir.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont résolus à faire en sorte que l'autorisation pour le mécanisme pour l'acheminement de l'aide à travers la frontière soit renouvelée. Et comme je l'ai dit ce matin, il s'agit d'un impératif moral et humanitaire. Le peuple syrien compte sur nous. Toutefois, les États-Unis ne pouvaient pas, en toute bonne conscience, soutenir le texte que la Russie a imposé au Conseil. Le projet de résolution russe (S/2023/507) n'aurait pas permis de garantir que l'aide continue à parvenir au peuple syrien pendant le froid de l'hiver. Soyons clairs. Les deux rédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien se sont efforcés d'écouter tous les membres du Conseil et de trouver un compromis, et les 10 membres élus du Conseil ont fait preuve d'unité. Toutefois, la Russie a refusé de participer sérieusement aux négociations et a au contraire exigé que tout le monde accepte son ultimatum, comme une brute dans une cour de récréation. Pour les représentants de la Russie, c'était cela ou rien, et ils ont retardé le vote tout en faisant semblant de négocier. Et ce matin, nous les entendons dire que si leur projet de résolution n'est pas adopté, c'est la fin. C'est leur façon de négocier. Ce n'est pas le comportement d'un pays responsable, d'un membre permanent du Conseil. La Russie n'a pas été forcée à exercer son droit de veto ce matin. Elle a choisi d'y avoir recours.

Les États-Unis continueront à travailler avec tous les membres du Conseil pour reconduire ce mécanisme qui permet de sauver des vies, et nous devons exhorter vivement la Russie à reconsidérer sa position. Toutefois, en attendant, je tiens à dire clairement que nous continuerons à soutenir le peuple syrien.

**M. França Danese** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution S/2023/507, dont certains éléments, il importe de le noter, figurent dans le projet que nous avons déposé en tant que corédacteurs (S/2023/506). En notre qualité de corédacteur sur ce dossier très difficile dont le Conseil de sécurité est saisi, nous avons travaillé sans relâche et en toute transparence aux côtés de nos chers amis et partenaires suisses afin de rallier le soutien autour d'un texte consensuel guidé par des impératifs humanitaires.

D'une part, le Brésil a des liens historiques et humains étroits avec la Syrie, notamment en raison de la présence dans notre pays d'une communauté syro-brésilienne importante et dynamique, qui s'y est établie il y a longtemps. Nous sommes profondément préoccupés par les besoins humanitaires considérables actuels du peuple syrien, en particulier à la suite du séisme meurtrier qui a frappé le pays en février. D'autre part, nous insistons sur le fait que le texte soumis par les corédacteurs est la meilleure option face aux impératifs humanitaires en Syrie aujourd'hui. Ce texte prévoit une prorogation du mécanisme actuel pour une période qui correspond mieux à ce qui a été demandé légitimement et en connaissance de cause par tous les acteurs humanitaires, gouvernementaux et non gouvernementaux, et répond également aux préoccupations légitimes soulevées par la Syrie. À présent, la priorité absolue est de garantir la fourniture ininterrompue et rapide d'une aide indispensable à l'ensemble des Syriennes et des Syriens qui en ont besoin, indépendamment de toute autre considération politique ou idéologique. Compte tenu de l'impasse inquiétante dans laquelle se trouve toujours le Conseil, il est primordial que nous mettions de côté nos divergences politiques et que nous répondions efficacement à l'appel à l'aide humanitaire lancé par le peuple syrien. En sa qualité de corédacteur aux côtés de la Suisse, le Brésil reste déterminé à trouver un terrain d'entente et à dégager un compromis indispensable, et tiendra cet engagement jusqu'au bout.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je n'ai pas demandé la parole pour engager une polémique avec mon collègue français concernant l'aide à la Syrie que, selon lui, la Russie ne fournit pas, ni pour évoquer les Conférences de Bruxelles, auxquelles les

Syriens ne sont pas invités. Ces conférences ne font que collecter de l'aide uniquement pour des personnes qui se trouvent en dehors de la Syrie, mais ne donnent rien à la Syrie elle-même, et créent même des obstacles à la fourniture de l'aide dont la Syrie a réellement besoin, notamment par le biais de projets de relèvement rapide. Ce n'est pas pour cela que j'ai demandé la parole.

Dans l'une des déclarations, il a été question de travailler sur le sort futur du mécanisme transfrontière. Je voudrais répéter ce que j'ai dit dans ma déclaration après le vote sur le projet de résolution déposé par le Brésil et la Suisse.

« Nous pouvons bien entendu [...] redresser la situation, mais le seul moyen est d'appuyer notre projet de résolution (S/2023/507), qui sera mis aux voix [...], maintenant que nous avons voté sur le projet de résolution déposé par la Suisse, et qui prévoit des mesures concrètes pour remédier aux problèmes du mécanisme transfrontière. Je préviens tous les membres, ici et maintenant, que s'ils n'appuient pas notre projet, le mécanisme transfrontière pourrait cesser d'exister. Dans ces circonstances, nous n'accepterons pas de prorogation technique, quelle qu'en soit la durée ».

**M. Sabbagh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Dès le premier jour des consultations sur la prorogation des dispositions de la résolution relative à l'acheminement de l'aide humanitaire à la Syrie, la République arabe syrienne a adopté une approche constructive visant uniquement à répondre aux besoins humanitaires des Syriennes et des Syriens dans toutes les régions du pays, sans politisation, discrimination ou exclusion, en particulier à la suite du tremblement de terre dévastateur qui a frappé la Syrie en février. Cette catastrophe a eu d'énormes répercussions humanitaires et a considérablement aggravé une situation humanitaire déjà précaire. Il est désormais impératif de faire face à la situation plus efficacement et plus rapidement, de mener des interventions humanitaires de plus large portée et de trouver des solutions durables pour fournir aux Syriens les services de base dont ils ont besoin.

La délégation de la République arabe syrienne, première partie concernée s'agissant d'exprimer les besoins des Syriennes et des Syriens, a engagé un dialogue ouvert et constructif avec les acteurs humanitaires et les pays amis au sein du Conseil de sécurité. Nous avons exprimé clairement et en toute transparence nos principales préoccupations concernant leur projet de résolution, sur la base d'une évaluation objective de l'application de la

résolution 2672 (2023), qui a révélé des faiblesses dans sa mise en œuvre, et de l'ampleur des besoins humanitaires réels du peuple syrien. Un changement radical s'impose pour améliorer l'action humanitaire afin qu'elle puisse répondre efficacement aux conditions de vie et aux besoins du peuple syrien en matière de services. Dans ce contexte, ma délégation a fait part de son point de vue sur les mesures que le Conseil devrait prendre pour faire face à la situation humanitaire.

Premièrement, il faut intensifier les livraisons d'aide humanitaire à travers les lignes de front, en particulier au vu de l'échec catastrophique des efforts visant à faciliter le passage des convois humanitaires au cours des six derniers mois, et prendre les mesures qui s'imposent à cette fin.

Deuxièmement, il faut renforcer les projets de relèvement rapide afin d'intégrer des solutions de développement durable, en particulier après le séisme. En outre, d'autres secteurs d'une importance capitale pour la population syrienne doivent être pris en compte dans ces projets, comme l'aide au déminage et à l'enlèvement d'engins explosifs, étant donné leur incidence marquée en termes de vies syriennes préservées.

Troisièmement, il faut satisfaire aux conditions d'un retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité, des déplacés et réfugiés dans leurs foyers et sur leurs terres.

Quatrièmement, il faut fournir des garanties que les mesures coercitives unilatérales, illégales et immorales, imposées par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne n'entravent ni les opérations de secours humanitaires organisées au profit de la population syrienne ni la mise en œuvre des projets de relèvement rapide mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/284). Les orateurs qui ont parlé de vie ou de mort aujourd'hui devraient immédiatement lever leurs sanctions inhumaines imposées aux Syriens, plutôt que de verser des larmes pour eux.

Cinquièmement, il convient de répondre aux inquiétudes que suscite la baisse du financement du plan d'aide humanitaire, et d'appeler les pays donateurs à honorer leurs promesses et à augmenter leurs contributions humanitaires. Le Programme alimentaire mondial est contraint de réduire l'aide alimentaire qu'il apporte à plus de 2,5 millions de Syriens en raison de ce déficit de financement.

Sixièmement, la résolution doit avoir une durée de validité de six mois, ce qui permettrait de procéder à des évaluations continues et à un suivi régulier de la mise en œuvre de ces différents aspects.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par les rédacteurs chargés du dossier humanitaire, mais malheureusement, le projet de résolution qu'ils ont présenté (S/2023/506) ne tenait pas compte des aspirations du peuple syrien, et rien ne nous semblait garantir qu'il serait appliqué de bonne foi.

Ma délégation a été surprise par l'insistance à prolonger le mandat du mécanisme transfrontière pour une période de plus de six mois en utilisant la planification et la prévisibilité comme arguments. De fait, on ne peut que se demander comment la planification et la prévisibilité peuvent bien être assurées compte tenu de l'énorme déficit de financement accusé par le plan d'aide, qui n'est toujours financé qu'à 12 % pour cette année.

Ma délégation déplore que certaines délégations occidentales au Conseil s'entêtent à déformer la réalité et à détourner le débat des préoccupations objectives et justifiées exprimées et étayées par la délégation de la Fédération de Russie, entre autres. Ce sont la politisation de l'action humanitaire à laquelle se livrent en permanence les États-Unis et leurs alliés occidentaux, leur obstruction de tous les efforts déployés sincèrement pour soulager les souffrances du peuple syrien et leur obstination à se servir du mécanisme transfrontière comme d'un outil de pression et de chantage politique contre mon pays qui ont abouti au clivage observé au Conseil aujourd'hui.

Ma délégation remercie la délégation de la Fédération de Russie d'avoir pris l'initiative de présenter le projet de résolution qui vient d'être mis aux voix (S/2023/507). Nous remercions également la Chine de son soutien ancré dans sa volonté d'améliorer la situation humanitaire en Syrie en renforçant certains aspects de la résolution 2672 (2023) et en veillant à ce que la mise en œuvre de ses principaux piliers ait des effets positifs sur la situation humanitaire en Syrie. Le projet de résolution déposé par la délégation de la Fédération de Russie était une tentative sincère de permettre au Conseil de s'acquitter de la responsabilité qui lui a été confiée d'améliorer la situation humanitaire en Syrie de manière concrète et effective.

Pour terminer, ma délégation tiens à remercier la délégation des Émirats arabes unis, pays frère, pour les efforts sincères qu'elle a déployés afin de parvenir à un texte de consensus. Il est temps que, sur le dossier humanitaire syrien, le Conseil de sécurité s'unisse autour d'une approche objective et équilibrée qui cherche exclusivement à répondre aux besoins humanitaires de la population syrienne.

*La séance est levée à 11 h 5.*